Enquête sur la situation de l’emploi des restaurateurs salariés pendant la crise de la Corona en Suisse

Question 1: Sexe?

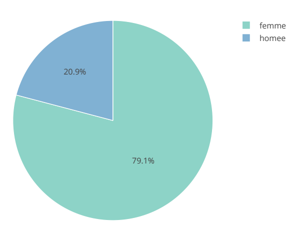

80 % des participants sont des femmes, un peu plus de 20 % sont des hommes.

— — — — — — — — — — — — —

Question 2: Votre âge?

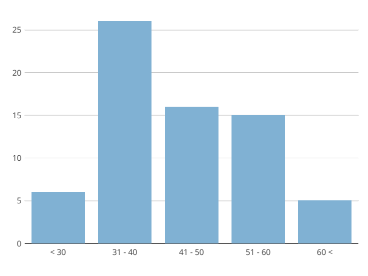

Le plus grand nombre de restaurateurs salariés ayant participé à l’enquête est âgé de 31 à 40 ans (38,2 %). En outre, 40 % se répartissent dans les tranches d’âge 41-50 et 51-60 ans. Une petite proportion a plus de 60 ans ou bien moins de 30 ans.

— — — — — — — — — — — — —

Question 3: Diplôme?

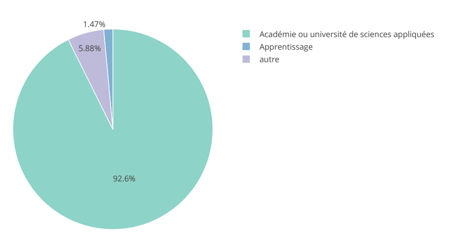

La plupart des personnes interrogées sont diplômées d’une académie ou d’une haute école (92,6 %). Une seule personne a un apprentissage et 4 autres personnes ont un autre diplôme d’enseignement non différencié.

— — — — — — — — — — — — —

Question 4: Expérience professionnelle

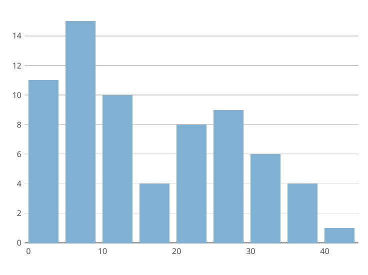

La plupart des participants ont indiqué une expérience professionnelle de 1 à 10 ans (30 personnes). L’expérience professionnelle du reste des participants se réparti presque à parts égales entre 11-20 ans et 21-30 ans (14 et 19 personnes). Une petite partie des personnes interrogées a une expérience professionnelle de 31 à 40 ans (5 personnes).

— — — — — — — — — — — — —

Question 5a: Avez-vous des enfants?

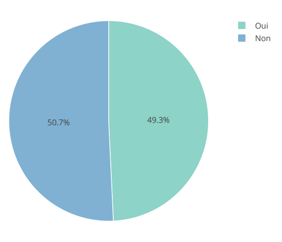

Un peu moins de la moitié des participants ont des enfants (49,25 %), l’autre moitié n’en a pas.

Question 5b: Êtes-vous la principale personne responsable de la garde des enfants?

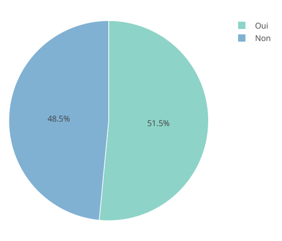

Un peu plus de la moitié des personnes interrogées ont la responsabilité principale de la garde des enfants (51,5 %).

Question 5c: Partagez-vous la garde des enfants?

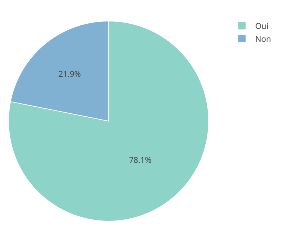

Une grande partie des personnes ayant participé à l’enquête (78,13 %) se partagent la garde d’enfants.

— — — — — — — — — — — — —

Question 6a: Vous avez un double revenu?

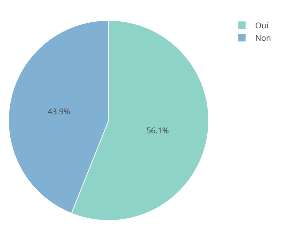

Le modèle à double revenu a été choisi plus fréquemment (56,1 %).

Question 6b: Votre salaire est-il le principal revenu de votre famille?

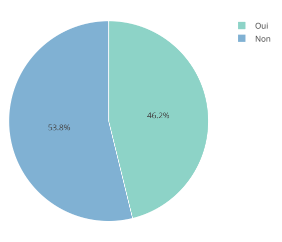

Pour la moitié des participants (46,2 %), le salaire du restaurateur est le principal revenu de la famille.

— — — — — — — — — — — — —

Question 7a: Employeur publique?

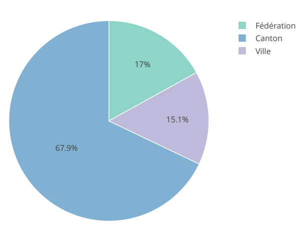

L’employeur est le canton pour 67,92 % des restaurateurs employés. 16,98 % sont employés par le gouvernement fédéral et 15,09 % par la ville.

Question 7b: Employeur privé?

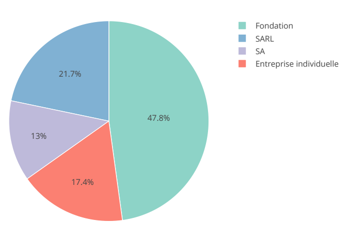

Un peu moins de la moitié des employés travaillant pour une institution privée sont employés par une fondation. 21,74 % sont employés par une SARL et 13,04 % par une SA. 17,39 % sont employés par des entreprises individuelles.

— — — — — — — — — — — — —

Question 8a: Êtes-vous sensiblement / directement affecté par la crise de Corona?

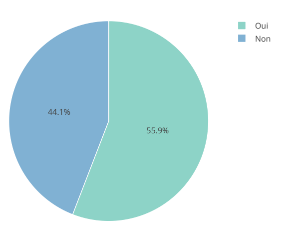

Plus de la moitié d’entre eux affirment être directement touchés par la crise. L’impact exact de la crise du coronavirus sera différencié plus précisément dans les prochaines questions.

Question 8b: Quelles sont les restrictions que vous rencontrez dans votre travail quotidien?

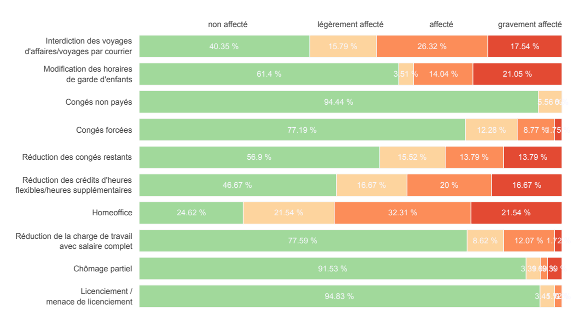

Heureusement, seule une des dix sous-questions sur les effets de la crise du coronavirus a été cochée “affecté” ou “gravement affecté”. 32,3 % ont été “affectés” et 21,54 % “fortement affectés” par le télétravail. Par ailleurs, les salariés sont “légèrement affectés” par la réduction des heures supplémentaires, la réduction des congés restants, l’interdiction des voyages d’affaires et les modifications des horaires de garde d’enfants.

— — — — — — — — — — — — —

Question 9: Votre employeur vous fournit-il un équipement de protection?

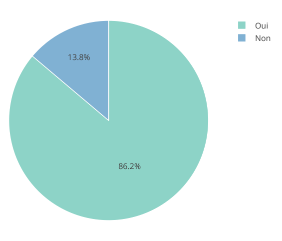

Une grande partie (86,15 %) a reçu de l’équipement de protection par l’employeur.

— — — — — — — — — — — — —

Question 10: Est-il possible de respecter la distance de sécurité requise de 2 mètres?

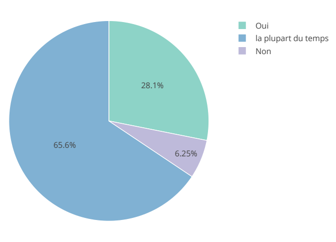

La majorité des personnes qui ont participé à l’enquête ont toujours pu garder une distance minimale de 2 m entre elles dans leur travail quotidien et les autres personnes (65,63 %) ou bien la plupart du temps (28,13 %).

— — — — — — — — — — — — —

Question 11: Avez-vous le sentiment que votre employeur prend vos préoccupations et vos inquiétudes au sujet de Corona au sérieux?

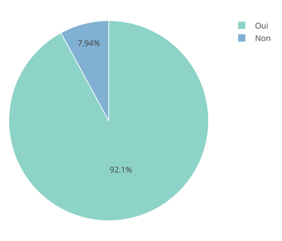

La majorité des participants ont le sentiment d’être pris au sérieux par leur employeur (92,06 %). Certaines personnes ont eu le sentiment que leurs préoccupations n’étaient pas prises au sérieux : Par exemple, l’équipement de protection a parfois été apporté très tard et seulement à la demande des travailleurs, et la distance minimale de 2 m n’a pas été respectée lors de transports. Dans un cas, il a été décidé de réduire le budget du service de restauration, en raison d’un manque de visiteurs. D’autres personnes décrivent que les préoccupations ont été prises “à la légère” ou que des cas de maladie corona ont été dissimulés.

— — — — — — — — — — — — —

Question 12a: Si vous avez des enfants, votre employeur réagit-il à la modification de vos horaires de garde d’enfants?

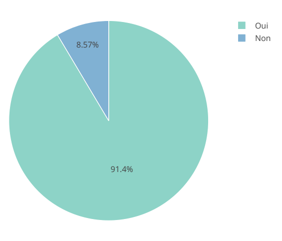

Plus de 90 % des personnes qui ont participé à l’enquête ont déclaré que l’employeur avait réagit aux changements d’horaires de garde d’enfants.

Question 12b: Si oui, cela a-t-il un impact sur leurs revenus?

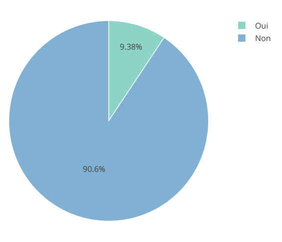

Pour plus de 90%, les modifications des horaires de garde d’enfants n’ont pas eu d’effet sur les revenus.

Question 12c: Si oui : à combien s’élèvent les pertes financières?

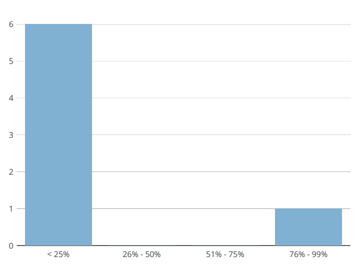

Parmi ceux qui ont subi des pertes financières, ce pourcentage était inférieur à 25 % (6 personnes) et pour une seule personne, il se situait entre 76 et 99 %.

— — — — — — — — — — — — —

Question 13: Quelle est la réduction de votre charge de travail (en pourcent)?

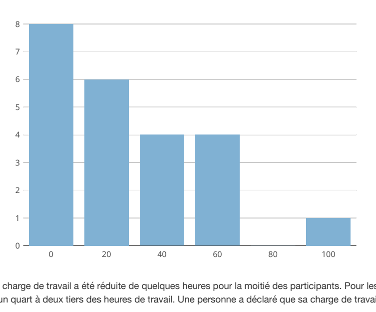

La charge de travail a été réduite de quelques heures pour la moitié des participants. Pour les autres personnes, la charge de travail a été réduite d’un quart à deux tiers des heures de travail. Une personne a déclaré que sa charge de travail avait été réduite à 0 heure.

— — — — — — — — — — — — —

Question 14a: Votre employeur vous a-t-il donné la possibilité de travailler à la maison?

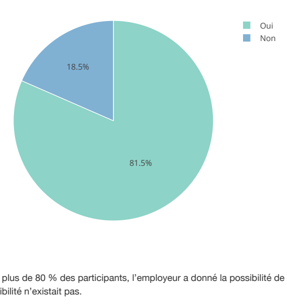

Pour plus de 80 % des participants, l’employeur a donné la possibilité de travailler en télétravail. Pour les 18,46 % restants (12 participants), cette possibilité n’existait pas.

Question 14b: Si oui, quel type de travail faites-vous à la maison?

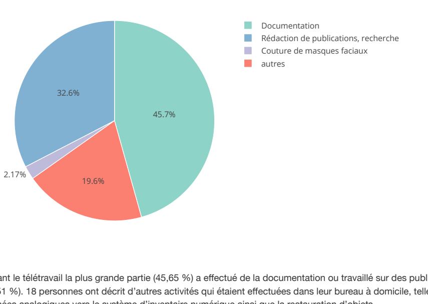

Pedant le télétravail la plus grande partie (45,65 %) a effectué de la documentation ou travaillé sur des publications et a effectué des recherches (32,51 %). 18 personnes ont décrit d’autres activités qui étaient effectuées dans leur bureau à domicile, telles que l’administration, le transfert de données analogiques vers le système d’inventaire numérique ainsi que la restauration d’objets.

— — — — — — — — — — — — —

Question 15: Comment votre employeur utilise-t-il cette situation pour le bien?

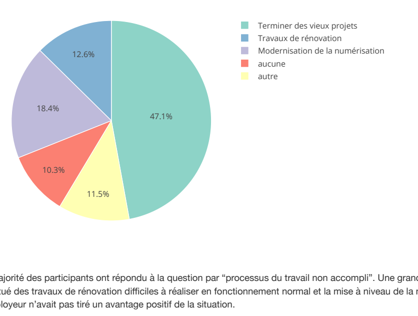

La majorité des participants ont répondu à la question par “processus du travail non accompli”. Une grande partie d’entre eux ont déclaré avoir effectué des travaux de rénovation difficiles à réaliser en fonctionnement normal et la mise à niveau de la numérisation. 10 % ont répondu que l’employeur n’avait pas tiré un avantage positif de la situation.

— — — — — — — — — — — — —